

ABONNEMENT.

Sauf pour :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1879.

Bulletin politique.

Il paraît que le cabinet n'a pas assez vigoureusement soutenu son projet de loi contre la liberté de l'enseignement, et qu'il a mis une déplorable mollesse à réformer le personnel administratif. Ce sont là, suivant certains journaux de gauche, ses deux fautes capitales ; c'est la raison du malaise qu'éprouve le pays et du discrédit dans lequel est tombé le gouvernement.

La République française, qui tantôt menace et tantôt caresse le ministère, n'hésite pas à signaler ces deux points du programme officiel pour gourmander les ministres qui ont montré une aussi déplorable faiblesse dans leurs entreprises contre la liberté des citoyens et la dignité des fonctionnaires. Les graves et solennelles remontrances de la République française portent la marque de la plus haute et de la plus joyeuse fantaisie. Quoi ! M. Jules Ferry, si vaillamment aidé par son collaborateur M. Paul Bert, n'a pas déployé une activité suffisante ; il n'a pas assez parcouru nos départements, il n'a pas prononcé assez de mauvais discours ?

Nous nous demandons, en vérité, à quel labour, à quels efforts cet infortuné ministre aurait dû se condamner lui-même pour obtenir des écrivains de la République française un sourire d'encouragement, un signe d'approbation.

Quoi ! les fonctionnaires n'ont pas été assez déplacés, replacés, changés et révoqués ? MM. Le Royer et Lepère, en compagnie de tous leurs collègues, auraient le droit de se montrer surpris, et l'injustice du reproche qu'on leur adresse expliquerait à coup sûr un accès de désespoir, car ils ont bien et consciencieusement travaillé à la désorganisa-

sation de tous les services publics, car, en contemplant leur œuvre de « réforme, » ils sont fondés à se rendre le témoignage que, si on peut les imiter, on ne saurait toutefois mieux faire.

Néanmoins, l'organe de M. Gambetta, qui vient, dit-on, de rentrer à Paris, ne ménage pas les durs avertissements aux conseillers de M. Jules Grévy. Rappelant un mot de son maître, qu'il se contente modestement de désigner comme « un des chefs de la gauche, » ce journal déclare que l'événement a justifié cette parole : « L'ère des difficultés commence. » M. de Girardin annonçait l'autre jour que « l'heure des périls » allait sonner ; M. Gambetta ne veut encore voir que des « difficultés, » mais l'aveu nous suffit, et, dans la langue opportuniste, il nous paraît avoir toute la signification que peuvent désirer les adversaires du régime républicain.

« Le vrai mal, » c'est apparemment la faiblesse du ministère, qui « n'est plus tout à fait où il en était vers l'époque où le Parlement terminait sa session. » Avec une discrétion parfaite, la République française ne veut pas « examiner pour le moment » la question de l'amnistie ; l'article 7 et la chasse aux petits fonctionnaires sont les deux seuls objets qui fixent son attention.

Il lui plaît de décréter que la meute républicaine n'a pas d'autres exigences, et, après avoir vivement critiqué le gouvernement, elle se hâte d'ajouter : « Pourtant rien n'est compromis, nous l'affirmons. » Les fautes peuvent être réparées, il faut seulement mettre en pratique « une politique prévoyante. » Cela voudrait-il dire que l'épuration ministérielle doit accompagner la réforme du personnel administratif ?

Telle est peut-être, en effet, la pensée de M. Gambetta, et assurément les ministres actuels ne doivent pas entendre dire, sans une vive émotion, qu'il est nécessaire d'inaugurer « une politique prévoyante. » Cette formule, dans la bouche des amis du président de la Chambre, est pleine de menaces pour le cabinet, car leur prévoyance n'a jamais été au-delà d'un changement de portefeuilles.

L'ÈRE DES DIFFICULTÉS.

On avait donc oublié, dans la grande famille républicaine, cette prédiction de M. Gambetta ?

Le chef de l'opportunisme, lui-même, quand il la laissa échapper, ne croyait pas dire si juste et surtout si vrai.

La République française la rappelle et, en même temps, semble fléchir sur la question de l'amnistie totale.

Il paraît que les choses deviennent graves ;

Il paraît que « certaines candidatures » ont troublé une quantité appréciable de consciences opportunistes ;

Il paraît que le cabinet Waddington et Co n'est pas seul embarrassé, et que les sans-souci qui le plaisaient agréablement de ses inquiétudes ont fait un retour sur eux-mêmes ;

Il paraît que la campagne de l'amnistie plénière serait envoyée — si cela se peut — par ceux-là même qui en avaient pris l'initiative ;

Il paraît que le retour de M. Gambetta aurait rectifié le tir de son journal officiel.

Tout cela c'est « l'ère des difficultés » qui se développe plus rapidement que les dirigeants actuels ne l'espéraient...

Comme dirigeants, nous n'entendons pas les membres du cabinet, mais les membres du conseil de M. Gambetta.

On avait cru que les amnisties rendraient grâce à la générosité opportuniste qui, après un demi-pardon, consentait à donner le pardon entier.

Erreur ; trop tard.

Le citoyen Humbert avait déclaré que M. Gambetta n'était plus du monde des nouvelles couches.

On offrait aux déportés une concession, ils ont haussé les épaules. Pour eux c'est un droit, c'est une justice rendue tardivement et qui ne commande pas la reconnaissance.

Serait-il donc vrai que les opportunistes se sont notablement refroidis en face de l'at-

titude menaçante des irréconciliables de la Commune !

Et le retour aux idées de M. Le Royer suffira-t-il pour sauver la situation ?

La difficulté sera-t-elle résolue ? Il pourrait bien résulter de cela que l'opportunisme, provisoirement, sauve le cabinet.

Mais par qui l'opportunisme, lui, sera-t-il sauvé ?

« L'ère des difficultés » républicaines, n'est-ce pas l'horizon insondable ?

Chronique générale.

LES PRÉCAUTIONS.

Vendredi matia, la Marseillaise a annoncé que des ordres avaient été donnés à la place de Paris pour avoir à prendre des mesures en vue des manifestations tumultueuses qui pourraient se produire à la rentrée des Chambres.

Nous savions cela, mais avec des détails beaucoup plus précis :

Ordre a été donné au gouverneur de Paris de prendre les dispositions nécessaires pour que les batteries d'artillerie qui se trouvent à l'École militaire se tiennent prêtes à marcher au premier signal.

Les troupes de la garnison de Paris ont reçu une distribution de cartouches et de vivres pour cinq jours.

Ces précautions, si nous nous contentons de ce que sait la Marseillaise, seraient prises seulement en vue de la rentrée des Chambres à Paris.

Nous voulons bien le croire. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les Chambres ne rentrent que dans six semaines, et il nous est difficile de ne pas supposer que le gouvernement est justement inquiet de l'agitation qui se manifeste dans les couches radicales de la population.

Les officiers d'artillerie de l'École militaire ont reçu l'ordre de ne point s'absenter de Paris, et, quand ils sortent, de toujours

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

(Suite.)

XII

INTÉRIEUR DE ROSVEN.

Au manoir, lorsque retentit le cri : « aux armes ! » l'aîné de la famille n'avait guère avec lui que des vieillards et des enfants ; — toutefois, les domestiques, quelques garçons de labour et Bastin formaient encore une petite troupe de gens valides, capables au moins de garder la porte et le pont-levis de la douve.

Les dépendances de Rosven servaient déjà de refuge aux paysannes du bourg et à leurs enfants en bas âge. Saint-Ermel était désert. Armand rangea tout autour des palissades les vieillards et les petits garçons, en leur enjoignant de bien regarder à travers les fentes et de l'avertir au moindre événement. Il voulut ensuite confier le peloton du pont-levis à Bastin, pour aller voir ce qui se passait dans l'intérieur du manoir ; mais le gendre du vieux Pierre refusa ce poste honorable.

— Pardonnez-moi, monsieur Armand, dit-il ; le père Gavésio m'a défendu de vous quitter d'un pas. Donnez, s'il vous plaît, la garde de l'entrée à un autre ; quand vous y serez, moi j'y serai aussi.

— C'est bien, interrompit le vieux gentilhomme, où est Malo ?

— Comme j'ai ordre de rester avec vous, lui a ordre de demeurer auprès du bonhomme.

Touché de la prévoyance du fermier, Armand ne fit aucune objection, et confia la défense spéciale du pont-levis à celui des serviteurs qu'il croyait le plus ferme. Puis, toujours accompagné par Bastin, il entra dans la grand'salle.

Là, les fermières, dignes sœurs des Gavésio, se conduisaient envers les dames du manoir comme leurs frères envers les gentilshommes. Toinette secondait Mélite et Malo, qui s'efforçaient de ranimer le patriarche de Rosven. Jeanne du Gavre, la promise d'Alain, s'occupait de Francésa ; elle aidait Louise, pendant que d'autres filles de la métairie veillaient sur les enfants.

Le recteur de Saint-Ermel n'était pas oisif, il tâchait de rassurer les femmes effrayées, il passait du manoir aux bâtiments où se tenaient les paysannes de Saint-Ermel.

— Moi ! disait le petit Jean VII, je suis un homme, je veux aller me battre à côté de mon papa contre les Bleus !

Lorsqu'Armand reparut, les efforts de Mélite et

de Toinette avaient pour effet de rappeler à lui le bonhomme Jean-François, qui dit de l'accent d'un homme qu'on éveille :

— Ah ! mon Dieu ! quel horrible cauchemar !... qui est là ?...

— Moi, grand-père !... votre petite Mélite... votre enfant.

Un sourire effleura les traits du vieillard, qui leva les yeux et aperçut Armand triste et sombre.

— Qu'y a-t-il donc, mon fils ?... Pourquoi me regarder ainsi ?...

— Mon père, dit l'aîné de la famille, il serait peut-être bon de vous faire reporter dans votre chambre ; vous n'avez pas dormi de la nuit...

— Moi !... que dis-tu ?... reprit le vieillard.

Le bruit de la fusillade parvint alors à ses oreilles ; ses yeux prirent une expression nouvelle :

— Ah ! s'écria-t-il... mes enfants se battent ! n'est-ce pas ?... J'avais oublié !...

Armand n'osa répondre ; il craignait une seconde crise de faiblesse ; Mélite, que son angélique bonté rendait forte, Malo, Toinette Bastin et son mari concurent la même crainte, ils se trompaient tous.

Jean-François passa la main sur son front, et de sa voix rauque :

— Le jour du péril est arrivé... Dieu les protège !... Armand, tu as raison !... A toi la garde de notre vieille demeure. Les vieillards et les enfants

l'embarrassent. Adieu ! Nous prierons là-haut, nous qui ne sommes point capables de combattre... Qu'on m'emporte dans mon fauteuil... qu'on m'emporte !... Il te faut, à toi, la grand'salle de Rosven... Allons !... les instants sont précieux... Venez ! mes filles... venez ! mes arrière-petits-fils...

Ayant ainsi parlé, Jean-François donna sa bénédiction paternelle à son fils Armand.

— Je vous bénis tous ! dit-il, tous ! présents et absents. Mais moi ! je l'ai déclaré, je ne veux pas mourir hors de Rosven... Défendez cette maison comme mon tombeau... Adieu !

On emportait le vieillard octogénaire, tandis que son fils, autre vieillard qui avait vu déjà son soixante-deuxième hiver, restait frappé de douleur au milieu de la grand'salle.

Après le bonhomme, dont Toinette et Malo soulevaient le fauteuil, pendant que Mélite soutenait encore son front, — Louise et Jeanne du Gavre passèrent en donnant le bras à Francésa, revenue à elle, — mais qui n'avait pas retrouvé son énergie ; — les enfants, emmenés par les filles de la métairie, sortirent les derniers ; Jean VII, alors âgé de onze ans, s'échappa et vint en courant retrouver son grand-père :

— Je suis un homme ! répéta-t-il, je veux rester avec vous, bon papa !... Il y a des petits gars comme moi dans la cour. Laissez-moi aller avec eux.

indiquer à leur ordonnance le lieu où ils se rendent, afin qu'on puisse les faire prévenir immédiatement, si les circonstances l'exigeaient.

La date de la rentrée des Chambres est définitivement fixée au 3 décembre. Le décret de convocation sera soumis à la signature du Président de la République dans les premiers jours de novembre.

Des révocations innombrables, qui feront peser une triste célébrité sur le ministère actuel, n'ont pas encore, paraît-il, satisfait les appétits républicains. La France croit savoir que de grands efforts sont faits auprès de M. Lepère pour obtenir d'importants changements dans le haut personnel central de son département.

Tremblez, préfets, et vous tous qui perchez sur quelques branches de l'administration !

On écrit de Lyon, 26 octobre, que le citoyen Garel, socialiste et amnistié, a été élu conseiller municipal par 804 voix.

Les deux autres élus, MM. Vally et Vollet, étaient patronnés par le comité central; cela suffit à démontrer que ce ne sont point deux opportunistes.

On assure que M. Grévy n'a apposé sa signature qu'avec peine au bas du décret qui fait M. Gent, gouverneur de la Martinique.

D'autre part, on nous informe que M. le baron Lareinty, qui a des intérêts considérables à la Martinique, a fait savoir à M. Jauréguiberry que le jour même de la rentrée des Chambres il déposerait au Sénat une demande d'interpellation au sujet de cette nomination.

Un important travail vient d'être terminé au ministère de la justice sur les derniers condamnés de la Commune, laissés à Nouméa, et qui sont jugés absolument indignes de la clémence du gouvernement.

Ce travail, qui a été communiqué au ministre de l'intérieur, est destiné à répondre aux partisans de l'amnistie plénière. Le *Journal officiel* aura dans quelques jours la primeur de la publication de ce document qui a été présenté samedi matin au conseil des ministres.

Il paraît que M. Rochefort a écrit au comité central de Paris une lettre dans laquelle, « pour hâter la chute du ministère de la courtoise opportuniste et de l'incapacité radicale » (ce sont ses expressions), il engage M. Alphonse Humbert à se présenter dans la circonscription d'Orange.

Nous nous sommes bornés à signaler la nomination de M. Gent au poste de gouverneur de la Martinique.

Plusieurs journaux rappellent, à ce propos, quel est le passé du nouveau fonctionnaire, et s'étonnent que le gouvernement n'ait point, à raison de ces faits, reculé devant une nomination qui est un vrai scandale. Mais nous comprenons que ces susceptibilités, bonnes pour tout autre ministre, n'aient point arrêté un ministère dont le principal personnage, M. Jules Ferry, a inauguré, dans le monde officiel, le scandale des noces civiles.

Afin de mieux faire apprécier la valeur morale du décret qui nomme M. Gent, contentons-nous de rappeler le texte d'un arrêt de la cour de Nîmes, interdisant à M. Gent de prêter serment comme avocat, en raison du rôle scandaleux qu'il avait joué dans un procès dont on nous permettra de ne rien dire de plus.

Après avoir résumé les faits de ce procès, la cour disait :

« Attendu que les débats, les faits qui en sont résultés, et, de plus, une triste et fâcheuse notoriété sont de nature à justifier la gravité des reproches adressés au sieur G... et qu'il n'est pas parvenu à s'en disculper ;

« Attendu, dès lors, que la cour se trouve placée dans l'obligation de refuser au sieur G... son admission au serment d'avocat ; par ces motifs et autres encore qui se trouvent rappelés dans les réquisitions de M. le procureur général,

« Déclare n'y avoir pas lieu à recevoir le sieur G... au serment d'avocat. »

Ceci se passait en 1836. Il est vrai que la cour de cassation, saisie de la question, a permis la prestation du serment, mais elle n'a point supprimé les faits sur lesquels se basait l'arrêt de la cour de Nîmes. Aujourd'hui, celui qui jadis s'est vu contester, comme indigne, le droit de prêter le serment d'avocat, reçoit du pouvoir l'honneur et la charge de gouverner une colonie.

On a bien marché depuis quarante ans.

Tandis que les maires royalistes se font un honneur d'être révoqués par M. Lepère, les maires radicaux protestent contre cette mesure lorsqu'elle menace de les atteindre.

Le maire et l'adjoint de Cuers, qui ont assisté au banquet offert à M. Blanqui, protestent d'avance contre leur révocation et publient une lettre qu'ils adressent au ministre de l'intérieur au sujet de ce banquet.

Premièrement, disent-ils, *ce prétendu banquet n'était qu'un dîner intime* ; — mais les banquets royalistes étaient tous des dîners intimes.

Secondement, aucun cri séditieux n'aurait été prononcé, et le commissaire de police, qui était un des invités, pourrait en témoigner, — il est vrai que les commissaires de police n'ont pas été invités aux banquets royalistes, et si c'était là le crime de nos amis, nous pouvons ajouter qu'il a été commis avec préméditation.

Le maire et l'adjoint de Cuers terminent ainsi :

« Nous ne cesserons pas de nous tenir au milieu de cette avant-garde radicale, tous jours plus nombreuse et qui finira par de-

venir le pays tout entier dans un délai plus rapproché qu'on ne croit. »

Le journal la *Fraternité*, d'Alais, nous apporte le récit complet de l'expulsion des Frères ; tous les détails de la *Gazette de Nîmes* sur cet acte arbitraire et brutal, que nous avons publiés, s'y trouvent confirmés.

On sait que des procès-verbaux avaient été dressés et que des arrestations avaient été opérées à la suite de cette manifestation reconnaissante ; ces poursuites viennent d'aboutir à des jugements du tribunal de simple police.

Sur les douze contrevenants, deux ont été condamnés à deux jours de prison et 45 francs d'amende. Tous les autres ont été condamnés à l'amende seulement, mais toujours au même chiffre, qui nous semble le chiffre maximum de l'amende encourue.

Toutes ces rigueurs n'intimideront personne et ne créeront pas une sympathie à la laïcité. L'école communale que l'on substitue aux Frères n'ouvre ses portes lundi. Malgré toutes les protections qui l'entourent, en dépit de toutes les influences et de toutes les réclames, elle n'a pu réunir que 43 élèves !

Chronique militaire.

Nous rappelons que les jeunes soldats de la classe de 1878 sont appelés à l'activité, savoir :

Les hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre, les 3 et 7 novembre ;

Ceux de la deuxième portion, le 15 du même mois.

L'appel du contingent de l'armée de mer aura lieu le 20 novembre.

Sont également compris dans cet appel les ajournés des classes de 1876 et de 1877 reconnus cette année propres au service, ainsi que les jeunes gens des mêmes classes dont les sursis d'appel sont expirés.

Pour les opérations de l'appel, il y aura lieu de se conformer à la circulaire du 18 octobre 1878 (*bureau de recrutement*) et aux instructions antérieures sur la matière ainsi qu'aux dispositions ci-après :

Les jeunes soldats mis en route, qu'ils soient réunis en détachement ou qu'ils partent isolément, devront être dirigés par les voies rapides sur les corps auxquels ils ont été affectés par la circulaire du 2 octobre 1879.

Conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 5 mai 1877, l'appel à l'activité des jeunes soldats de la première portion de la classe de 1878 s'opérera en deux fractions à peu près égales dans chaque subdivision de région.

La première fraction sera mise en route le 3 novembre et la deuxième le 7.

Les jeunes soldats affectés à des corps de l'Algérie seront mis en route le 3 ou le 7 novembre toutes les fois qu'ils devront passer

par les dépôts de leurs corps stationnés en France.

Ceux qui sont envoyés directement à leurs corps en Algérie et en Corse ne devront pas arriver à Marseille avant :

Le 7 novembre, s'ils appartiennent à des corps de la division d'Alger ;

Le 5 novembre, s'ils appartiennent à des corps de la division d'Oran ;

Le 6 novembre, s'ils appartiennent à des corps de la division de Constantine ;

Les détachements à destination de Bone (division de Constantine) devront arriver à Marseille le 4 novembre ;

Le 6 novembre, s'ils appartiennent à des corps stationnés à Ajaccio (Corse).

Les militaires de la 2^e portion du contingent de la classe de 1877, qui sont actuellement sous les drapeaux, seront renvoyés en disponibilité dans leurs foyers le 10 novembre prochain.

Cette mesure est également applicable aux hommes des classes antérieures appartenant à la deuxième portion du contingent qui, pour une cause quelconque, ont été appelés à recevoir leur instruction militaire avec les jeunes soldats de la classe de 1877.

Les uns et les autres seront inscrits, à la date indiquée ci-dessus, sur les contrôles de la disponibilité des classes auxquelles ils appartiennent. Toutefois, afin d'éviter l'encombrement dans les gares et sur les lignes des chemins de fer, il y aura lieu de commencer, dès le 8 novembre, leur désarmement et de les renvoyer dans leurs foyers au fur et à mesure que leur compte sera réglé, de manière que les derniers détachements partent le 10 novembre.

Les jeunes gens qui n'ont rejoint leur corps qu'après la date à laquelle devait commencer leur instruction, devront rester sous les drapeaux pendant un temps égal à celui qui aura été accompli par les militaires renvoyés en vertu de la présente circulaire.

Les hommes qui seraient punis de prison au moment de leur envoi dans la disponibilité seront maintenus au corps jusqu'à l'expiration de leur punition.

Par décision ministérielle du 25 octobre, M. Lenfumé de Lignières, colonel du 4^e de cuirassiers, passe au 2^e de chasseurs, par permutation d'office avec M. Salvage de Clavières, nouveau promu.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous trouvons ce matin dans la *Défense* les lignes suivantes, qui confirment ce que nous avons dit hier sur la visite de Don Carlos :

« Le récit du *Rappel* et autres feuilles radicales de Paris, concernant la visite de Don Carlos à Saumur, est complètement inexact. Il n'y a eu aucune réception officielle, aucun travail spécial en faveur de l'hôte de Jalesnes. Il a visité les écuries, les manèges déserts,

Armand, les bras croisés sur la poitrine, n'entendit point; mais Louise, échevelée, haletante, poussant des cris affreux, rentra tout à coup dans la salle :

— Mon fils ! mon enfant ! Jean ! qu'est devenu mon fils ? s'écriait-elle.

La jeune femme, en arrivant dans la chambre haute, s'était aperçue qu'un de ses enfants lui manquait. Elle prit le petit garçon dans ses bras avec un mouvement exalté qui tenait du désespoir :

— Toi ! sortir !... non ! non !... Ah ! je l'ai retrouvé !...

Jean VII n'osa rien ajouter, il se laissa emmener par sa mère ; Armand leur fit un signe d'adieu, et se précipita dans la cour suivi par l'impassible genre du bonhomme Gavésio.

La grand'salle resta déserte, la porte du manoir ouverte à deux battants.

Armand se plaça sur le perron. L'entrée des palissades et le pont-levis étaient à trente ou quarante pas devant lui. A sa gauche il entendait les coups de feu de l'attaque du marais ; à sa droite, mais un peu de face, les détonations rapides de la troupe de Kerbozec ; en arrière, sur toute l'étendue du bois de Rosven, retentissaient comme un roulement non interrompu les décharges des tirailleurs d'Ermel et celles de leurs ennemis.

Là, dans une noble attitude, l'aîné de la famille La Faugerais, imposant à son cœur le devoir nou-

veau de rester inébranlable, entraînait peu à peu dans son rôle.

Armand, il ne faut pas l'oublier, n'était point homme de guerre; sa vie s'était paisiblement écoulée dans Rosven, où, même, il ne dirigeait les travaux agricoles que depuis un petit nombre d'années. Mais il sentait que de droit le commandement général lui appartenait, bien qu'Ermel en eût été chargé du consentement commun ; il savait surtout que les gens du bourg n'établiraient pas de distinction entre lui et ses fils, et qu'ils le regardaient toujours comme leur chef supérieur.

— Ce n'est plus ici, pensa-t-il, en fils ni en frère que je dois me comporter ; il ne s'agit plus seulement de Rosven et de notre famille... Je suis responsable de la population de Saint-Ermel tout entière ; il faut que mon dévouement pour elle égale et surpasse le sien envers notre famille. — Arrière donc les faiblesses de mon cœur !... Protégeons ces vieillards, ces femmes, ces enfants qui n'ont d'autre asile que notre demeure.

Profondément pénétré de la mission qu'il se donnait ainsi, Armand attendit l'instant de prouver par des faits que le salut des paysans de Saint-Ermel était à ses yeux le plus impérieux des devoirs.

Les fuyards de la route du marais arrivèrent les premiers aux bords de la douve ; ils disaient qu'Hilaire avait péri. Armand fit abaisser le pont-levis devant eux, et sans leur faire le moindre

reproche d'avoir abandonné son fils, sans proférer une plainte :

— Apprêtez-vous, dit-il, à défendre vos mères et vos sœurs. Aux palissades !

Les jeunes gars remplacèrent autour de l'enceinte les vieillards et les enfants.

Ermel envoya demander du renfort ; Armand ne consentit à laisser partir un certain nombre de ses gars, qu'après avoir reçu avis de l'étrange convention passée entre Kerbozec et le sergent Bayonne. Il vit rentrer Yvon et Hilaire, et en apprenant que son fils vivait encore, il se contenta de dire aux femmes :

— Étendez des matelas dans la grand'salle, ayez bien soin de tous les blessés.

Kerbozec et les marins du *Passe-Partout* se montrèrent bientôt ; Armand leur ouvrit, et alors il s'écria :

— Frère, commande maintenant ; il m'est donc permis d'aller revoir mon fils mourant.

Kerbozec répartit ses marins autour de la douve, se posta autour du pont-levis, et défendit bien de faire feu sur les grenadiers.

Tous les Chouans, rassemblés alors dans la cour, connaissaient déjà parfaitement Géranium, Bec-de-Perdrix et l'Enflammé ; ils savaient qu'autrefois ces trois soldats avaient rendu un grand service à Ermel, que pendant le combat il faudrait les épargner, qu'en cas de succès il faudrait seulement

tâcher de les prendre. On se montrait les grenadiers, ainsi que le sergent Bayonne auquel le père Gavésio surtout paraissait s'intéresser très-chaudement.

Armand, rentré dans la grand'salle, vit Louise à côté d'Hilaire ; l'infortunée jeune femme essayait inutilement de retenir ses sanglots. Mais à présent, Francisca n'était plus cette faible enfant qu'un fatal présage avait glacée d'épouvante. La fiancée d'Ermel, à la grande surprise des femmes assemblées dans la chambre haute, devint tout à coup calme et sereine.

— Il combat ! et je tremble !... et je pleure !... s'écria-t-elle. Non ! non ! Je veux être digne de lui.

A ces mots, elle dit à sa sœur :

— Va ! Louise, je serai forte !

Elle le fut en effet. Lorsqu'on apporta les blessés, ce fut elle qui eut l'énergie de diriger les femmes ; elle donna l'exemple du travail ; elle défit les lits du manoir, elle prépara le linge, les draps, les bandages. Sa présence d'esprit était un objet d'admiration pour Jeanne du Gayre et pour les filles de Gavésio. Francisca n'oubliait rien. Elle courait du haut en bas de la maison, trouvant sans hésiter et rapportant tous les objets nécessaires.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

sauf un où il y avait à cette heure un cheval sauteur en liberté.

» Aucun homme n'est monté à cheval devant le prince; par conséquent on n'a pas recommencé les exercices de manège.

» L'École est d'ailleurs déserte à cette époque; à la suite des examens, les officiers sont partis et les nouvelles divisions n'arrivent que le 4^e et le 15 novembre.

» Lorsque les hôtes de l'honorable M. de Maillé sont arrivés à l'École, le commandant du manège, M. Piéty, alors de service, a salué les dames avec la courtoisie habituelle aux officiers français et les a simplement accompagnées dans les écuries où le général les a rejointes. Personne n'était en tenue, et le commandant en second de l'École n'a eu connaissance de la visite de Don Carlos que le lendemain.

» Je puis vous dire encore que le général L'Hôte, commandant l'École, n'a répondu par sa présence à aucune des invitations qu'il a reçues du marquis de Maillé. Et, si quelques officiers ont assisté à la chasse à courre et au bal, c'est qu'ils étaient tous en relation de date plus ou moins ancienne avec la famille de Maillé.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux inspecteurs d'Académie une circulaire leur recommandant d'organiser dès le début de l'année 1880, dans toutes les écoles primaires publiques, des concours de lecture à haute voix. Les enfants âgés de moins de treize ans seront seuls admis à ces concours.

M. le préfet de Maine-et-Loire a procédé samedi à l'installation du comité de vigilance contre le phylloxera, pour l'arrondissement d'Angers. Le comité d'Angers prend en outre le titre de comité départemental, et entre ses mains seront centralisés les travaux des comités de Saumur et de Baugé.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

AVIS. — M. le Greffier du Tribunal de commerce a l'honneur d'informer le public que la première audience du mois de novembre se tiendra le mardi 4 novembre, et les audiences suivantes le lundi de chaque semaine.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, 24 octobre.

» Une dépression dont l'énergie ira en augmentant arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant celles de la France, entre les 28 et 30.

» Elle sera précédée et accompagnée de pluies et de bourrasques du Sud-Est inclinant au Nord, et de forts vents. Peut-être éclairés. Temps orageux sur l'Atlantique, au nord du 40° degré.

Tours.

Un reposoir très-génant. — Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« C'est celui que notre municipalité a permis d'élever, dimanche, à MM. Petit, aéronaute, et Kervella, artificier. Ces messieurs, en effet, beaucoup plus heureux que M^r l'archevêque, ont pu, pendant toute la journée, faire intercepter toute la circulation depuis le Cirque jusqu'au pont de Pierre. Pourquoi? Pour élever un ballon et tirer, à huit heures du soir, un feu d'artifice qui a remarquablement raté.

» Pour un reposoir gênant, c'était un reposoir gênant que celui de MM. Petit et Kervella. Jamais les processions n'ont eu et n'auront besoin d'aussi grandes concessions de la part de nos édiles.

Dimanche a eu lieu l'inauguration de la section du chemin de fer de Loches à Châtillon-sur-Indre.

Un premier train, destiné aux invités, est parti de Tours à 11 heures 1/2. Un second, dans lequel se trouvaient d'autres invités, les députés d'Indre-et-Loire, et un certain nombre de fonctionnaires de la ville, et M. le général de Galliffet, s'est mis en route à 4 heures 1/2.

A Loches, de nouveaux invités ont pris place dans ces convois, qui se sont arrêtés ensuite, pendant quelques instants, aux stations de Verneuil-Saint-Germain et de Fléré-la-Rivière. Dans ces deux gares, les trains

étaient attendus par les autorités. Des discours ont été prononcés, avec accompagnement de l'inévitable *Marseillaise*, jouée par la musique de Loches.

A l'arrivée à Châtillon, nouveaux discours et nouvelle édition de la *Marseillaise*.

Les invités ont été reçus par les autorités de la ville, accompagnés des députés de l'Indre.

Le programme de la fête donnée à cette occasion était d'une maigreur remarquable. Les parties les plus saillantes étaient des danses publiques, des courses à ânes et un mât de cocagne. Le soir, il y a eu un banquet qui a été marqué par divers toasts appropriés à la circonstance.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

En raison de l'abondante circulation de la monnaie de billon étrangère en France et pour faire disparaître tous les doutes qui ont pu s'élever au sujet de la valeur de cette monnaie, le ministre des finances a chargé les trésoriers généraux de faire imprimer, pour être distribués aux comptables du Trésor, un avis rappelant les dispositions légales qui interdisent la circulation des monnaies de billon étrangères.

Voici le texte des décisions visées par M. le ministre des finances :

Décret du 11 mai 1807.

Art. 1^{er}. L'introduction des monnaies de cuivre et de billon de fabrication étrangère est prohibée, sous les peines portées par les lois concernant les marchandises prohibées à l'entrée du territoire de l'empire.

Art. 2. Elles ne pourront être admises dans les caisses publiques en paiement de tous droits et contributions, de quelque nature qu'ils soient, payables en numéraire.

Loi du 22 juin 1846.

Art. 1^{er}. § 2. Les monnaies de cuivre et de billon, de fabrication étrangère, hors de cours, sont prohibées en France.

On sait qu'actuellement l'expéditeur de fonds destinés à être envoyés par mandat télégraphique doit les verser dans un bureau de poste et porter ensuite le récépissé qui lui est délivré au bureau télégraphique qu'il charge de transmettre l'ordre de paiement.

A partir du 1^{er} décembre prochain, M. le ministre des postes et télégraphes affranchira les expéditions de cette double formalité. Les bureaux télégraphiques seront autorisés à recevoir directement les fonds que l'on voudra transmettre par dépêche.

FAUSSE MONNAIE.

MM. les faux-monnayeurs en prennent vraiment par trop à leur aise. Les pièces fausses abondent en ce moment dans la monnaie divisionnaire d'argent.

Il y a deux types de pièces de 2 fr. d'une fausseté qui ne laisse rien à désirer. L'une est à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, au millésime de 1867; l'autre porte la date de 1871 et est à l'effigie de la République.

Les reliefs sont peu accusés, les hachures de la tranche sont irrégulières, le son est mat, la couleur est d'un gris sale.

A la rigueur, cependant, elles peuvent supporter un examen superficiel.

Avis au public et au petit commerce.

Nous croyons devoir signaler l'arrêté suivant, pris mardi dernier par le maire de Sarlat (Dordogne), réglementant le tarif de la viande, dont le prix reste constamment élevé, en dépit de la dépréciation toujours croissante des bestiaux sur les marchés. Aux termes de cet arrêté, les prix ont été ainsi fixés, d'après le cours des animaux de boucherie :

« *Bœuf*. — Première catégorie, 4 fr. 60 le kilo; deuxième catégorie, 4 fr. 40 le kilo; troisième catégorie, 4 fr. 20 le kilo.

« *Veau*. — Première catégorie, 4 fr. 60 le kilo; deuxième catégorie, 4 fr. 40 le kilo; troisième catégorie, 4 fr. 20 le kilo.

« *Mouton*. — Première catégorie, 4 fr. 70 le kilo; deuxième catégorie, 4 fr. 50 le kilo; troisième catégorie, 4 fr. 40 le kilo.

« *Porc frais*. — Première catégorie, 4 fr. 20 le kilo; deuxième catégorie, 4 fr. 40 le kilo.

Enfin, les journaux de la Dordogne nous apprennent que les bouchers de Périgueux, convoqués au nom de M. le maire, se sont réunis, dimanche dernier, à la mairie, pour étudier, de concert avec la municipalité, une

taxe pour la viande. La réunion s'est ajournée pour prendre une décision. Après la question de la viande viendra sans doute la question du pain.

LES VENDANGES.

On lit dans la *Presse* :

« Quelles vendanges, grands dieux !

» Ce ne sont partout que plaintes de vigneron.

» Dans le Lot, la récolte est tout à fait médiocre : non-seulement la saison n'a pas permis au raisin de mûrir, mais on a constaté de plus que le phylloxera avait fait d'immenses progrès, attaquant un grand nombre de vignes jusqu'ici protégées contre le fléau. L'arrondissement de Cahors a été plus particulièrement éprouvé.

Les vendanges sont terminées dans la Dordogne, et sur quelques points le raisin abonde; mais sur d'autres, au contraire, on pourrait parcourir une longue série de vignes sans rien apercevoir. En somme, triste récolte.

» Il en est de même à Rodez et dans le département de l'Aveyron tout entier. Les pluies torrentielles de ces jours derniers, la grêle et la neige qui tombent aujourd'hui sont venues compléter le désastre.

» Disons enfin que dans l'Ain le rendement sera faible; les vendanges y commencent à peine, mais les prévisions sont défavorables.

» Ah! le vin de 1879 ne vaudra pas celui de la comète.

Oh! non, il a déjà été baptisé d'un nom mérité : *Piquette de la République*.

Un fait curieux se produit fréquemment sur la ligne de Mayenne à Laval, entre Martigné et la Chapelle-Athénais. Dimanche dernier, le surveillant de nuit a ramassé un superbe lièvre tué par le train; c'est le sixième lièvre que les trains de nuit tuent depuis deux mois. On a également ramassé six lapins. Ces animaux, qui viennent la nuit se promener sur la ligne, se blottissent sous les rails quand ils entendent arriver le train, et, généralement, ils ont la tête écrasée par les roues de la locomotive.

Arrivée de blé américain à Saint-Malo. — De véritables flottes de navires apportant dans les ports français des blés américains, viennent de quitter New-York, Baltimore et Philadelphie.

Le steamer anglais *Nith*, capitaine Hellow, est parti le 30 septembre de Baltimore pour Saint-Malo, avec 1,600 tonneaux de blé.

Un drôle de marché est celui de la louée de domestiques, qui a lieu chaque année à la fin du mois d'octobre, à La Chapelle-d'Angillon (Cher), et qui est la plus importante de l'arrondissement. Cette année, les trois quarts des domestiques n'ont pas trouvé preneurs, et cela pour plusieurs raisons : en première ligne, les prix exagérés auxquels ils offraient leurs services; en second lieu, la médiocrité de la récolte. En présence de cette fâcheuse situation, les fermiers ont résolu de ne louer que les serviteurs qui leur étaient indispensables, et encore n'ont-ils traité qu'à des prix inférieurs à ceux de l'année précédente.

Nous apprenons avec plaisir que M. CORDIER, artiste lyrique, et son intéressante famille, vont reprendre leurs concerts à Saumur, au *Café des Arts*, à partir d'aujourd'hui mardi 28 octobre.

Nous engageons vivement les amateurs de la bonne musique à lui rendre visite tous les soirs à 8 heures.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 26 octobre 1879.

Versements de 80 déposants (13 nouveaux), 12,300 fr. 77 c.

Remboursements, 20,518 fr. 57 c.

Faits divers.

Mort de froid. — Les journaux d'Eure-et-Loir nous rapportent un fait horrible.

Dans le petit village de Laudigerie habitait, avec sa femme et ses quatre petits enfants, un pauvre diable nommé Basquin. N'ayant pu payer son loyer, Basquin a été

expulsé, ainsi que sa famille, du misérable logis qu'il occupait.

Ces malheureux durent rester dehors pendant plusieurs nuits, et personne ne songea à leur donner asile. L'un des garçons est mort de froid et de faim.

On affirme que les deux assassins de Montreuil ne seront pas exécutés : leur peine serait commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. On attendrait, pour l'entérinement des lettres de grâce, la première audience de la cour, qui ne doit pas avoir lieu avant le 4 ou le 5 novembre.

Veut-on savoir combien de lettres l'on écrit par an dans le monde entier? Plus de trois milliards (3,300,000,000), ou neuf millions et un quart par jour. Cette estimation officielle est pour l'année 1873, la dernière sur laquelle on ait des documents complets et authentiques.

Les dépêches télégraphiques pour le monde entier ont été, pour l'année 1877, de cent trente millions (130,000,000) en chiffres ronds, ou trois cent cinquante-trois mille par jour.

Plus d'un tiers des dépêches sont des communications privées et personnelles.

Quand les dépêches téléphoniques seront entrées dans nos mœurs, le nombre des communications rapides sera considérablement augmenté et finira peut-être par égaler le chiffre des communications par lettres.

Calino chasseur.

Il s'est mis en route de bon matin, un fusil sur l'épaule; mais, par une de ces fatalités qui n'arrivent qu'à lui, il a oublié... ses cartouches.

Tout à coup un lièvre part devant Calino, un lièvre superbe.

Il épaula son fusil.

— Mais, malheureux! lui dit son compagnon, ton fusil n'est pas chargé.

— Tais-toi donc, imbécile, repart Calino, le lièvre n'en sait rien.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

BOURSE DE PARIS

DU 27 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0.	81 70
Rente 3 0/0 amortissable.	85 50
Rente 4 1/2.	111 50
Rente 5 0/0.	117 40

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 28^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année : Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements : 60 cent. En vente : Aux Bureaux de l'*Univers illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

Nous apprenons avec plaisir que M. V.-A. Maite-Brun, le digne fils de l'illustre géographe, a entrepris avec de nombreux collaborateurs une nouvelle édition de LA FRANCE ILLUSTRÉE.

Cet important ouvrage, mis à jour et considérablement augmenté, est un véritable monument intellectuel élevé à la gloire de notre patrie. Il sera accueilli, nous n'en doutons pas, avec la plus grande faveur, non-seulement par tous les Français, mais par tous ceux qui aiment la France.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a soulevé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 35 soir.	4 50 soir.		10 h. 55 matin.
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 35 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude,

Le dimanche 16 novembre 1879, à midi,

DE LA PROPRIÉTÉ LELIÈVRE

Sise à Distré, comprenant :

Maison, cour avec entrée de porte cochère, vastes caves, jardin avec pavillon et clos de vigne, d'une contenance de 30 ares environ.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LAUMONIER.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER
Tondeuse pour Chevaux

MOSBACH AMY & C^o

Concessionnaires des Brevets français et étrangers

159, rue Saint-Maur

USINE A VAPEUR

Cette Tondeuse est la SEULE qui fonctionne par un double mouvement alternatif de courbure en biais, système reconnu supérieur à tous ceux employés jusqu'à ce jour.

La tonte est belle, régulière, et aucun poil ne reste après le passage de la Tondeuse.

De nouveaux perfectionnements ont été apportés dans la fabrication en rapport avec nous, cette tonte, et la machine que nous offrons maintenant est aussi parfaite que possible.

Portes remises au commerce, SEUL dans toutes les quincailleries.



A VENDRE
JOLIE PETITE VOITURE

A quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

NOUVEAUTES

M. GABORIT demande un apprenti.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1874; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIÈRE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^o V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^o V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

ARTICLES POUR ROBES — CONFECTIONS POUR DAMES

MÉRINOS, CACHEMIRE et LAINAGES NOIRS.

SOIERIES NOIRES et FANTAISIE

CRAVATES — FOULARDS

DRAPERIES NOIRES & FANTAISIE

MOLLETONS & FLANELLES

TOILES DE FIL en tous genres et de toutes largeurs.

INDIENNES et CRÉTONNES pour ameublements

COUVERTURES de toutes sortes

MERCERIE — BONNETERIE — CORSETS

Choix très-considérable de PARAPLUIES

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES

JEUNES GENS ET ENFANTS

Paletots, Redingotes, Habits, Gilets, Cabans, Pardessus, Pantalons

Nous continuerons à offrir notre PARDESSUS CONFORTABLE à 29 FRANCS, dont la qualité a été si appréciée l'année dernière.

CHEMISES BLANCHES

CHEMISES ET GILETS DE FLANELLE

UNIFORMES POUR LE COLLÈGE ET POUR L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

CHAPELLERIE

Très-grand choix de Chapeaux et Casquettes à des prix extrêmement avantageux. Nous avons joint, cette saison, un bel assortiment de CHAPEAUX HAUTE FORME, article que nos clients nous demandaient depuis si longtemps.